

Paris, le 21 septembre 2006

Parents de 3 enfants et retraite anticipée : Recul forcé du Gouvernement

Le Gouvernement vient d'annoncer que le taux de liquidation des pensions de retraites des parents de 3 enfants sera bien celui en vigueur « l'année pendant laquelle les trois conditions :

- 15 ans de services publics
- 3 enfants
- Une interruption d'activité d'au moins deux mois par enfant se trouvent effectivement constaté ».

Ainsi, il abroge de fait, une note du service des pensions annonçant que la date d'ouverture du droit à liquidation d'une retraite anticipée ne pouvait être antérieure à 2005 – soit la suppression pure et simple du taux de 2% par année (37,5 annuités).

Cette tentative gouvernementale (même si son initiative vient d'un service important de la fonction publique !) d'évacuer par note circulaire l'application d'un texte législatif en matière de pension de retraite est significative de l'entreprise constante et méticuleuse de remise en cause des droits des agents de la fonction publique.

Les propos de certains hommes politiques (MM Fillon et Sarkozy) le confirment, comment ne pas y voir le parallèle avec les attaques contre les régimes spéciaux !

Le pire est à craindre pour le rendez-vous de 2008 sur les retraites. La vigilance est de rigueur.